

7eme conférence du Conseil de l'Europe sur
La Convention européenne du paysage
Anne-Marie CHAVANON
Présidente de la Commission Démocratie, Cohésion sociale et enjeux mondiaux
Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire Générale, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les directeurs, chers collègues,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de l'invitation à participer à l'ouverture de cette conférence, qui honore la Conférence des OING. C'est une conférence très attendue par les ONG membres de sa commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux dont plusieurs sont dans la salle et que je voudrais, si vous le permettez, associer à mon intervention.

Monsieur le Ministre, Madame, Monsieur le Directeur, vous venez de nous présenter un plan tout à fait exemplaire. Et je voudrais ajouter que, chez vous, en Andorre, au cœur des Pyrénées qui me sont chères, le Conseil général, qui est le parlement de la Principauté, s'est appelé pendant plusieurs siècles « Consell de la Terra », « Conseil de la terre », un nom très beau, riche de sens, en particulier dans les langues latines puisque la terre y désigne à la fois le sol et la planète, par conséquent le proche et le lointain, le local et le global auxquels on a coutume de faire référence aujourd'hui, mais aussi le lieu d'origine, le lieu qui nous identifie.

La Convention européenne du paysage est, pour moi, par ses fondements, ses objectifs et sa richesse de contenu, une véritable « Convention Européenne de la Terre », de notre terre d'Europe, urbaine et rurale, terre de la nature et des hommes, une terre sur laquelle nous pouvons agir, où nous pouvons mettre en œuvre les objectifs du Conseil de l'Europe qui sont de *promouvoir la démocratie, les droits de l'Homme, la prééminence du droit.*

Une convention qui enracine les droits de l'Homme

« Les droits de l'Homme commencent et finissent sur le terrain ! ». Ce sont les paroles de l'ancien directeur général des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, Pierre-Henri IMBERT que plusieurs d'entre vous connaissent. Pour lui, ce qui est fait à Strasbourg n'a aucune valeur si cela ne s'exprime pas sur le terrain. C'était aussi l'avis, Monsieur le Ministre, de l'un de vos voisins catalans, malheureusement disparu aujourd'hui, l'ancien président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Lluís Maria de PUIG, qui en avait fait son combat quotidien.

Car c'est bien sur le terrain, sur nos « terres », que jaillissent la plupart des conflits, que les mutations et les crises mondiales font sentir leurs effets. Le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, les mouvements migratoires (dont témoigne la poussée démographique de l'Andorre), la polarisation humaine et sociale des territoires, l'étalement urbain et les pollutions croissantes sont des problématiques planétaires qu'il nous faut traiter à l'échelle locale, qu'elle soit nationale ou transfrontalière.

Et c'est là que la Convention européenne du paysage nous est utile ! Et qu'elle nous est utile à tous, quelles que soient nos compétences particulières ! Elle nous est utile en tant que réalité de terrain. Le plan infra-national et local est indiscutablement le lieu privilégié pour

développer les processus de démocratie et de mise en œuvre des droits de l'Homme. Le paysage est l'un d'eux, à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, d'enjeux vitaux indissolublement liés à la pratique de la démocratie et au respect des droits de l'Homme. Nous le voyons aujourd'hui à travers l'Europe.

Et nous savons tous qu'il faut sans relâche adapter, la mise en œuvre des principes de la démocratie et des droits de l'Homme à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle particulière de nos pays. C'est ce qu'a fait la Stratégie nationale du Paysage andorrane.

C'est d'autant plus difficile aujourd'hui, dans un climat d'inquiétude favorisé par les crises, dans un climat individualiste où les Droits de l'Homme sont d'abord perçus comme « mes » droits. Il ne faudrait pas, ainsi que le dit l'ancien président de la commission des Droits de l'Homme de la conférence des OING du Conseil de l'Europe, Gabriel NISSIM, que « l'avancée incommensurable des droits de l'Homme, depuis 60 ans, se pervertisse en tournant à la seule revendication égoïste de ce qui m'est dû, à moi, par les pouvoirs publics et par les autres ». Et, dit-il, pour éviter ce risque déjà bien présent, il est indispensable « d'apprendre à ne plus regarder les autres comme un objet dans notre environnement mais comme des co-sujets avec lesquels construire ensemble notre environnement humain ». C'est précisément ce que permet la Convention européenne du paysage.

Un moyen d'action et de médiation puissant

La Convention européenne du paysage est un moyen d'action sans équivalent

- Parce qu'un projet de paysage, vous le savez tous, permet de réintroduire l'humain à travers les populations concernées : le paysage est pour des gens, il est un lieu de vie. On ne peut pas préserver un paysage sans préserver les activités qui l'ont produit et les gens qui pratiquent ces activités. On ne peut pas faire évoluer un paysage de façon satisfaisante si ces activités sont en crise.
- Parce qu'aucune action de protection ou de valorisation d'un paysage ne peut se passer d'une réflexion sur sa gestion, mais surtout sur ses acteurs et sur leur mode d'intervention.
- Et parce qu'aucune action ne peut se passer d'un travail en commun entre ces divers acteurs, ainsi que vous l'avez fait en Andorre, Monsieur le Ministre.

La Convention européenne du paysage est un outil de médiation sociale indiscutable car son but final, c'est aussi d'assurer une communauté de bien-être entre des citoyens qui peuvent avoir des intérêts concurrents, et même divergents. C'est encore plus vrai lorsque s'affrontent des logiques de valeur différentes, souvent celles d'acteurs économiques.

Or le projet de paysage, tel que porté par cette Convention, englobe les intérêts particuliers au service de tous. Il aide à régler les problèmes du « vivre ensemble », là où ils sont. Il permet d'agrèger les identités particulières pour un « vivre ensemble » harmonieux. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre, à l'instant.

La Convention européenne du paysage est un outil précieux pour l'ensemble des organes du Conseil de l'Europe, dans l'exercice des responsabilités de chacun. C'est un outil qui permet, au même titre, pour moi, que la Charte Sociale Européenne, de faire advenir les droits de l'Homme dans notre cadre de vie, et plus encore dans notre façon de vivre ensemble.

Le Conseil de l'Europe a produit un énorme travail sur le dialogue interculturel et le « vivre ensemble », sous la direction de Madame BATTAINI. Or la Convention européenne du paysage devrait être, à mon sens, clairement perçue et identifiée comme l'un de ses outils

concrets, un de ses outils de terrain. Nous avons, parmi nos collègues, des ONG qui utilisent le paysage promu par cette Convention pour accomplir un travail dans des quartiers difficiles, des quartiers sensibles où les antagonismes sont très forts. Le dialogue est réintroduit grâce aux orientations de la Convention européenne du paysage qui fait du paysage un bien appropriable par tous.

Cette Convention est aussi un outil d'action et de médiation en ce qu'il participe à la territorialisation des politiques publiques et à la redéfinition des modes de gouvernance, modes qui sont, en ce moment, vous le savez tous, un sujet de préoccupation et de recherche dans bien des Etats. C'est notamment le cas en France. Or, c'est parce qu'elle agit à plusieurs échelles, temporelles et spatiales, que la Convention européenne du paysage permet de franchir des frontières sociales et administratives souvent étanches.

Une voie de passage pour « l'agir ensemble » du Conseil de l'Europe vers le terrain

Je terminerai en disant que les textes ne suffisent absolument pas, quelle que soit leur excellence. Et la reconnaissance de celui-ci par les Etats témoigne de cette excellence.

Le respect des articles 8 et 10 sur « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et « Assistance mutuelle et échange d'informations » est primordial pour que le potentiel extraordinaire de ce texte reste et devienne plus encore une réalité sur le terrain.

Les Conférences et les Ateliers du paysage du Conseil de l'Europe, la dynamique créée par les éditions successives du Prix européen du paysage du Conseil de l'Europe sont déterminants.

La Convention européenne du paysage a été une co-production exemplaire portée par le secteur ministériel, par vous tous, au cours des dix dernières années, avec le soutien des ONG. Et je voudrais ici rendre un hommage particulier à Mme BATAINI qui connaît mieux que quiconque l'inestimable valeur de la Convention de Florence et qui l'a montré tout au long de ces années, à la présidente, Maria-José FESTAS, et à ses prédécesseurs présents dans la salle, Jean-François SEGUIN et Enrico BUERGI, ainsi qu'à Maguelonne DEJEANT-PONS qui a forcé notre admiration à tous, tout au long de ces années, ne ménageant ni sa peine ni son temps, veillant à ce que chaque réunion apporte une substance abondante, tant en expériences qu'en recherche.

Aussi, permettez-moi de dire qu'une Convention de cette qualité ne doit pas être rangée dans la bibliothèque, certes prestigieuse, des grands textes du Conseil de l'Europe, qu'elle doit être non seulement un outil de référence mais aussi une Convention qui irrigue en profondeur l'ensemble des organes du Conseil de l'Europe, pour faire prendre conscience à chacun d'eux que sur le terrain, là où ils sont, au niveau national, régional et local – et international pour les ONG - ils ont à portée de main un outil qui peut les aider puissamment, dans des domaines qui vont bien au-delà des formes urbaines et de la destination des sols.

Je me tourne à nouveau vers Madame BATAINI, et je crois ne trahir aucun de vous - en tous cas certainement pas les ONG internationales présentes- en disant que nous souhaitons ardemment, Madame, voir se poursuivre la recherche et l'échange très riches qui ont marqué ces dernières années, formant le vœu qu'ils se développent au service de la Démocratie et des Droits de l'Homme au cours des années à venir.

Je vous remercie